



- **LBP EURO ESG 90 DÉCEMBRE 2026** est un titre de créance à thématique « Sociale » de droit français émis par La Banque Postale<sup>(1)</sup> offrant, à l'échéance, une protection à **90 %** du capital initial investi<sup>(2)</sup>.
- **LBP EURO ESG 90 DÉCEMBRE 2026 est un investissement risqué alternatif à un investissement dynamique de type action et qui limite le risque de perte en capital à 10 %, à l'échéance.** Si le produit est revendu avant la Date d'échéance, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- En souscrivant **LBP EURO ESG 90 DÉCEMBRE 2026**, l'investisseur accepte de plafonner au maximum à 12 % ses gains éventuels.
- **Durée recommandée de l'investissement** : 5 ans.
- **Le titre de créance est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution** de La Banque Postale.
- **Éligibilité** : contrats d'assurance vie et de capitalisation.
- **Code ISIN** : FR0014003NL8.

## OFFRE LIMITÉE

La souscription est ouverte **du 02/11/2021 au 17/12/2021 inclus**.  
La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la **période de souscription**.

(1) La notation de La Banque Postale au 25/10/2021 est A par Standard & Poor's et A par Fitch Ratings. (2) Hors commissions de souscription ou frais sur versement des contrats d'assurance vie et de capitalisation et hors fiscalité propre à chacun et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement.

**Document à caractère promotionnel.**

**Vous avez la conviction que le choix d'un placement financier n'est pas seulement une question de potentiel de performance.**

# VOUS SOUHAITEZ DONNER DU SENS À VOTRE INVESTISSEMENT

Avec **LBP EURO ESG 90 DECEMBRE 2026**, vous faites le choix d'un investissement qui participe aux **financement de projets à forte utilité sociale** et plus particulièrement : l'accès au logement et aux soins.

## LES FINANCEMENTS DES PROJETS SOCIAUX DE LA BANQUE POSTALE

### Quels sont les projets sociaux financés par La Banque Postale ?

La Banque Postale contribue aux financements de différents projets sociaux répondant à une de ces 3 thématiques :

#### Les logements sociaux

Notre ambition : développer l'économie sociale et faciliter l'accès au logement, en proposant des Prêts Accession Sociale (PAS) et en contribuant au financement et à la rénovation des logements sociaux...

#### Le droit d'accès aux soins

Notre ambition : être la banque de référence auprès des établissements de santé pour les accompagner dans leur développement énergétique, démographique et digital.

Nous accompagnons les réhabilitations et rénovations d'hôpitaux, tout en cherchant à améliorer les conditions d'accompagnements des personnes âgées...

#### La finance inclusive

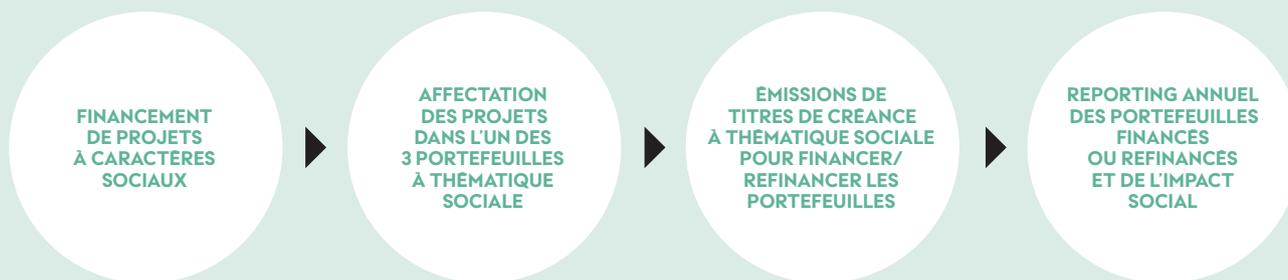
Notre ambition : réduire l'exclusion bancaire et les inégalités en proposant des prêts dédiés, micro-crédit pour les personnes vulnérables...

## POURQUOI LA BANQUE POSTALE ÉMET DES TITRES DE CRÉANCE À THÉMATIQUE SOCIALE ?

Pour soutenir le développement social et donner du sens à votre épargne en l'affectant au financement de projets sociaux comme la rénovation d'hôpitaux ou la réhabilitation de logements sociaux.

La nouvelle offre **LBP EURO ESG 90 DECEMBRE 2026** s'inscrit dans cette démarche et vous permet de vous engager dans des enjeux majeurs de notre société : **l'accès au logement et aux soins.**

## COMMENT SONT CONSTRUITS LES TITRES DE CRÉANCE À THÉMATIQUE SOCIALE ?



### LBP EURO ESG 90 DÉCEMBRE 2026

s'inscrit dans le Green Social & Sustainability Bond Framework (« GB2SF »)<sup>(1)</sup> de La Banque Postale, établi en conformité avec les Green Bond Principles de l'International Capital Markets Association (ICMA)<sup>(2)</sup>.

Le GB2SF est un dispositif qui vise à offrir la traçabilité de l'épargne investie dans **trois thématiques d'émissions** : vertes, sociales et durables.

L'ICMA est une association internationale qui rassemble des membres de tous les secteurs des marchés de capitaux pour informer sur les questions de réglementation et les pratiques de marché, qui ont un impact sur le fonctionnement des marchés internationaux.

Parmi le portefeuille de financements éligibles au GB2SF, La Banque Postale distingue trois catégories destinées aux grandes thématiques sociales :

- Les logements sociaux
- Le droit d'accès aux soins
- La finance inclusive.

### LBP EURO ESG 90 DÉCEMBRE 2026

est un titre de créance à thématique sociale. Lors de l'émission, le produit net des titres viendra augmenter le montant agrégé des titres de créance destinés à financer ou refinancer le portefeuille de « prêts sociaux », liés à l'accès au logement et aux soins, de La Banque Postale.

La maturité des actifs du portefeuille n'est pas nécessairement équivalente à la maturité du titre **LBP EURO ESG 90 DÉCEMBRE 2026** et le remboursement du principal et des intérêts sur ces titres de créance complexes ne seront pas directement exposés à la performance du portefeuille de « prêts sociaux », liés à l'accès au logement et aux soins.

La Banque Postale publie annuellement un rapport<sup>(3)</sup> sur l'allocation des titres émis ainsi que sur leur impact en matière sociale. Ce rapport est revu par un cabinet d'audit indépendant (KPMG) qui contrôle l'exactitude des informations diffusées.

Le GB2SF est validé par une agence de notation compétente et indépendante : VigeoEiris qui est l'un des leaders mondiaux de l'évaluation de la performance extra-financière.

### EXEMPLE DE PROJETS ÉLIGIBLES AU GB2SF :



L'ACCES AU LOGEMENT



L'ACCES AUX SOINS



LA FINANCE INCLUSIVE

(1) Consulter le Green Social & Sustainability Bond Framework de La Banque Postale : [https://www.labanquepostale.com/content/dam/groupe/investisseurs/pdf/dette/dette-verte/La\\_Banque\\_Postale\\_Green\\_Social\\_and\\_Sustainability\\_Bond\\_Cadre.pdf](https://www.labanquepostale.com/content/dam/groupe/investisseurs/pdf/dette/dette-verte/La_Banque_Postale_Green_Social_and_Sustainability_Bond_Cadre.pdf)

(2) Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles » : <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/>

(3) Publication du reporting annuel sur le site de La Banque Postale : <https://www.labanquepostale.com/content/dam/groupe/investisseurs/pdf/dette/dette-verte/Green-Bond-Rapport-2019.pdf>

## LBP EURO ESG 90 DÉCEMBRE 2026

### UNE PERFORMANCE LIÉE À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50 ESG X® (HORS DIVIDENDES)

**LBP EURO ESG 90 DÉCEMBRE 2026** vous permet de bénéficier à l'échéance de la performance de l'indice Euro Stoxx 50 ESG-X® dividendes non réinvestis, plafonnée à **12 %**.

### UNE PROTECTION PARTIELLE DU CAPITAL INITIAL INVESTI<sup>(1)</sup>, À L'ÉCHEANCE

Le capital initial investi<sup>(1)</sup> est protégé à hauteur de **90 %** à l'échéance du produit, le 31 décembre 2026. Ce qui signifie qu'en cas de baisse de l'Euro Stoxx 50 ESG-X® dividendes non réinvestis, votre investissement connaîtra une perte maximale de **10 %**.

Cette protection à l'échéance concerne le capital initial investi<sup>(1)</sup> durant la période de commercialisation, sous réserve que vous conserviez vos titres de créance jusqu'à leur échéance.

Le montant du remboursement final des titres de créance **LBP EURO ESG 90 DÉCEMBRE 2026** est conditionné à l'absence de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur La Banque Postale et à l'évolution de l'indice l'Euro Stoxx 50 ESG-X® dividendes non réinvestis.

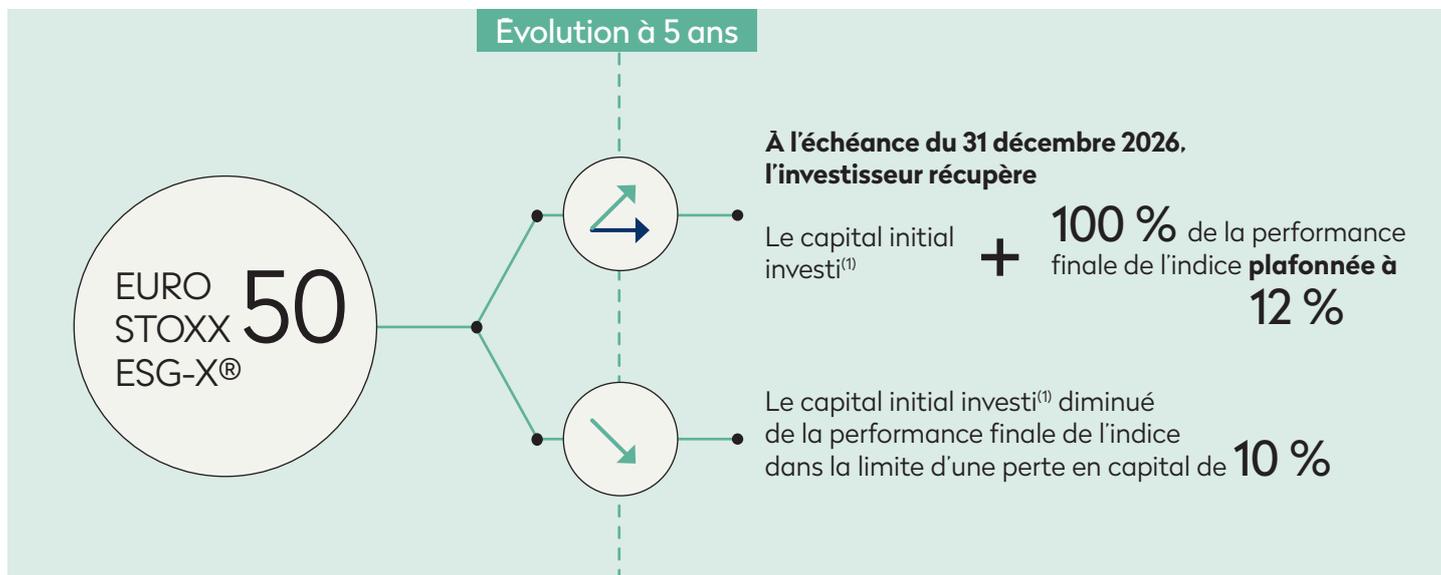
**(1)** Hors commissions de souscription ou frais des contrats d'assurance vie et de capitalisation et hors fiscalité propre à chacun et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement.



## MÉCANISME DE CALCUL DE LA PERFORMANCE

### À L'ÉCHEANCE

À la date de constatation finale du 23 décembre 2026, on observe le niveau de l'indice l'Euro Stoxx 50 ESG-X® dividendes non réinvestis et on le compare à son niveau initial en date du 23 décembre 2021.



(1) Hors commissions de souscription ou frais sur versement des contrats d'assurance vie et de capitalisation et hors fiscalité propre à chacun et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement.



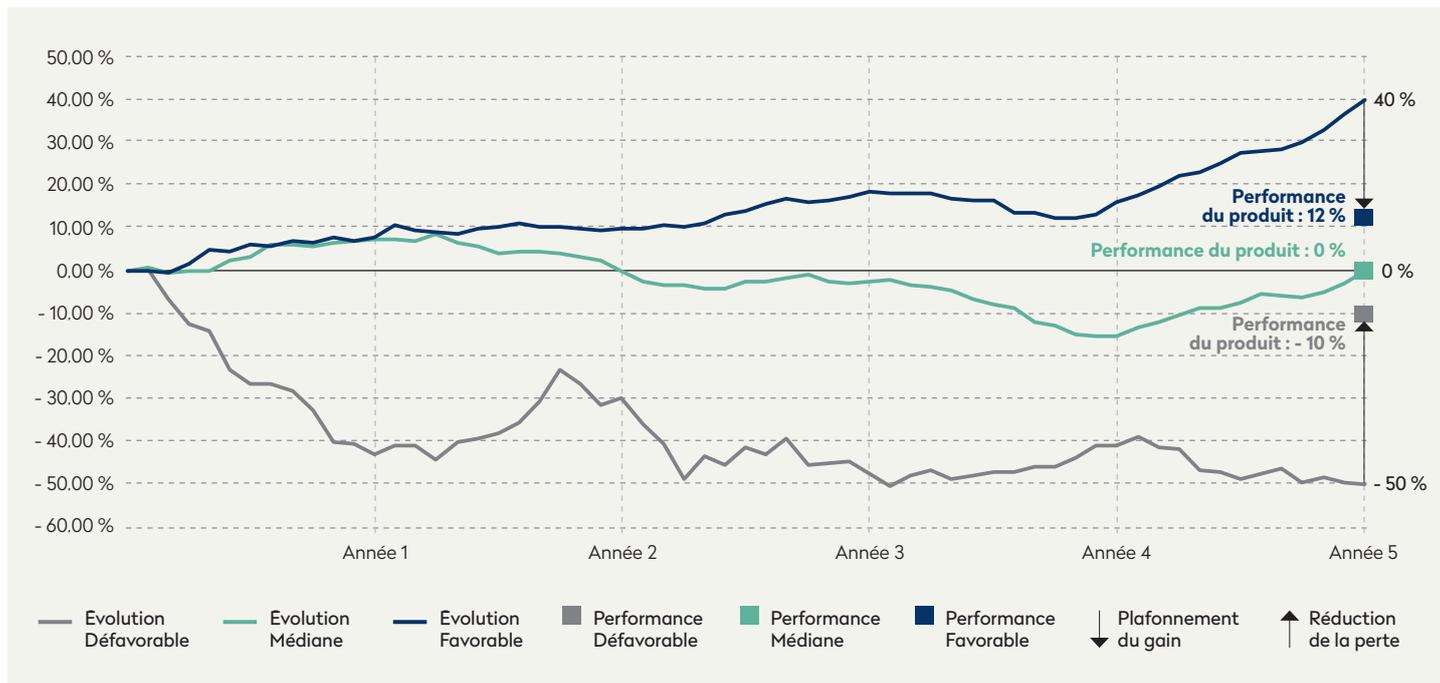
## ILLUSTRATION DE LA PERFORMANCE DE LBP EURO ESG 90 DÉCEMBRE 2026

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

Elles ne préjugent en rien des résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

Le terme « capital initial investi » désigne le montant investi, diminué des commissions de souscription ou frais sur versement des contrats d'assurance vie et de capitalisation, par l'investisseur dans le titre de créance **LBP EURO ESG 90 DÉCEMBRE 2026** dont la valeur nominale est fixée à 100 euros et ne tient pas compte de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement.

Sortie à l'échéance le 31 Décembre 2026 :



### SITUATION DÉFAVORABLE

Performance finale de l'Indice égale à - 50 % à maturité

- À l'échéance, la performance finale de l'Indice est négative et égale à - 50 % (soit une baisse de plus de 10 %).
- L'investisseur n'est pas pleinement impacté par cette performance négative et 90 % du capital initial investi lui est restitué. Il subit néanmoins une perte en capital à hauteur de 10 %.
- Le Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de son investissement est de - 2,08 %<sup>(1)</sup>.



### SITUATION MÉDIANE

Performance finale de l'Indice égale à 0 % à maturité

- À l'échéance, la performance finale de l'Indice est égale à 0%.
- Le Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de son investissement est de 0 %<sup>(1)</sup>.



### SITUATION FAVORABLE

Performance finale de l'Indice égale à 40 % à maturité

- À l'échéance, la performance finale de l'Indice est positive et égale à + 40 % (soit une hausse de plus de 12 %).
- L'investisseur ne bénéficie pas pleinement de cette performance et reçoit 112 % du capital initial investi qui lui est restitué.
- Le Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de son investissement est de 2,28 %<sup>(1)</sup>.

(1) Hors commissions de souscription ou frais sur versement des contrats d'assurance vie et de capitalisation et hors fiscalité propre à chacun et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement.

## AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Les avantages et inconvénients de la formule sont les suivants :

### LES INCONVÉNIENTS

- À l'échéance, le risque maximal de perte en capital est de 10 %<sup>(1)</sup>.
- L'investisseur est exposé à un risque de faillite, de défaut ou de mise en résolution de l'émetteur, qui induisent un risque sur le remboursement.
- L'indice sous-jacent est l'Euro Stoxx 50 ESG-X® dividendes non réinvestis. À ce titre, sa performance est moindre que celle de l'indice Euro Stoxx 50 ESG-X® dividendes réinvestis.
- Le gain pour l'investisseur est plafonné à 12 % quelle que soit la performance de l'indice Euro Stoxx 50 ESG-X® dividendes non réinvestis.

### LES AVANTAGES

- L'investisseur, ayant conservé le produit jusqu'à la Date d'échéance, est assuré de récupérer au minimum 90 % de son investissement initial (capital initial investi<sup>(1)</sup>).
- Si l'indice Euro Stoxx 50 ESG-X® dividendes non réinvestis réalise une performance négative, inférieure à -10 %, l'investisseur ne subit pas la baisse au-delà de -10 %.

**(1)** Hors commissions de souscription ou frais des contrats d'assurance vie et de capitalisation et hors fiscalité propre à chacun et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement.

En fonction du cadre d'investissement, des commissions de souscription ou des frais propres au contrat d'assurance vie ou de capitalisation peuvent être appliqués.

Le capital initial investi indiqué dans cette brochure ne tient pas compte de l'ensemble des frais, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables aux différents cadres de souscription.

Frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation : frais sur versement, frais d'arbitrage et frais sur encours.

Lorsque **LBP EURO ESG 90 DÉCEMBRE 2026** est choisi comme support en unités de compte, le client n'a pas la garantie de récupérer à l'échéance 90 % du capital initial investi. En effet, les frais sur encours annuels du contrat d'assurance vie viennent diminuer le nombre d'unités de compte qu'il détient.

Illustration : sur la base des hypothèses de performance de **LBP EURO ESG 90 DÉCEMBRE 2026** (décrites dans les pages 5 et 6).

#### DANS L'HYPOTHÈSE<sup>(1)</sup> 1 (situation défavorable)

où la valeur liquidative de l'unité de compte serait de 50 % de sa valeur initiale



le client récupérerait un capital correspondant à 90% du capital initial investi et non pas 50 %, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Net<sup>(1)</sup> de - 2.53 %.

#### DANS L'HYPOTHÈSE<sup>(1)</sup> 2 (situation médiane)

où la valeur liquidative de l'indice serait de 100 % de sa valeur initiale



le client récupérerait un capital correspondant à 100 % du capital initial investi soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Net<sup>(1)</sup> de -0.46 %.

#### DANS L'HYPOTHÈSE<sup>(1)</sup> 3 (situation favorable)

où la valeur liquidative de l'unité de compte serait de 112 % de sa valeur initiale



le client récupérerait un capital correspondant à 112 % du capital initial investi soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Net<sup>(1)</sup> de 1.81 %.

**(1)** Hypothèse de frais sur encours du contrat d'assurance vie de 0.45 %. Hors frais sur versement et hors prélèvements sociaux et fiscaux.

## EN SAVOIR PLUS SUR L'INDICE EURO STOXX 50 ESG-X®

**EURO STOXX 50 ESG-X® est un indice construit à partir de l'EURO STOXX 50® avec un filtre d'exclusion des capitalisations boursières portant sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). L'indice est diversifié d'un point de vue géographique et sectoriel.**

### PROCESSUS DE SÉLECTION DES ACTIONS COMPOSANT L'INDICE EURO STOXX 50 ESG-X® EN 3 ÉTAPES.

#### Étape 1 : sélection selon des critères financiers

L'univers de départ est constitué par l'indice Euro Stoxx 50® qui rassemble les 50 capitalisations boursières les plus représentatives de onze places financières européennes (Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne). Elles sont sélectionnées parmi les 600 plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro.

#### Étape 2 : exclusion selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)<sup>(1)</sup>.

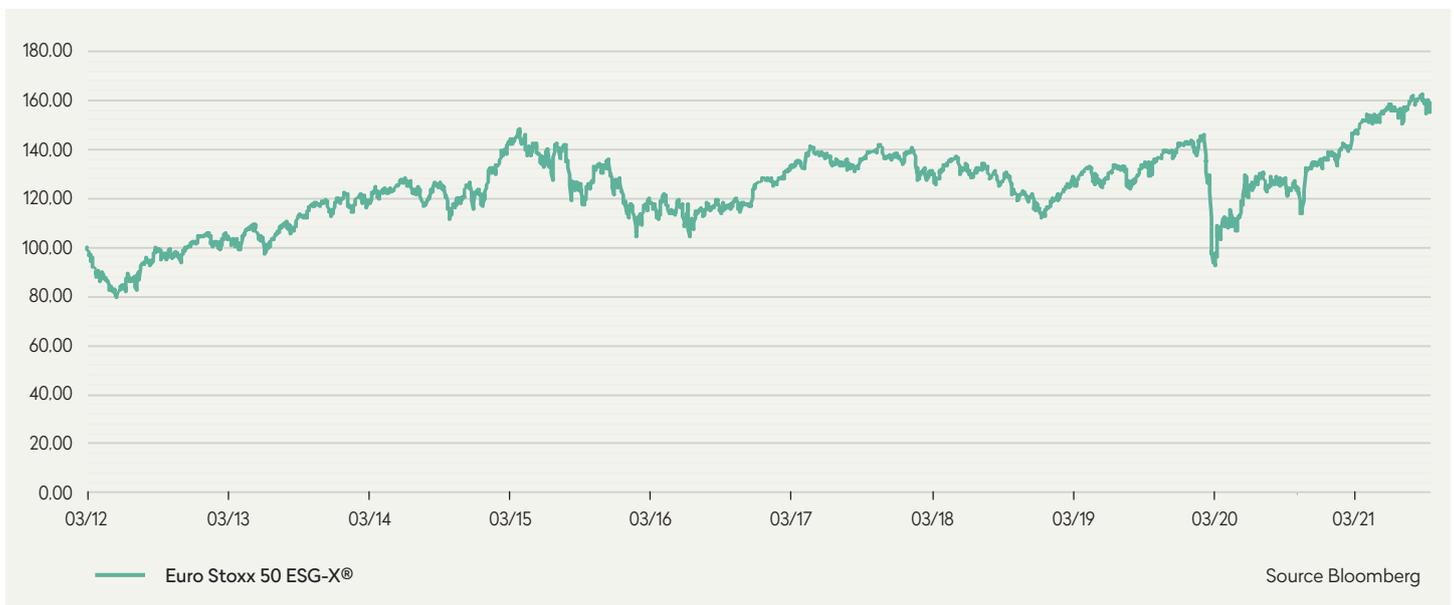
#### Étape 3 : pondération par la capitalisation boursière.

Cette exclusion concerne les entreprises :

- réalisant plus de 25 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon ou ayant 25 % de leur capacité de production d'électricité au charbon ;
- impliquées dans la production ou la distribution de produits et services liés au tabac et à l'armement controversé tel que les mines antipersonnel, armes chimiques, bactériologiques et nucléaire... ;
- faisant l'objet de controverses majeures en matière de Droits de l'Homme ou du droit du travail (discrimination, travail des enfants, corruption...);
- faisant l'objet de controverses environnementales majeures.

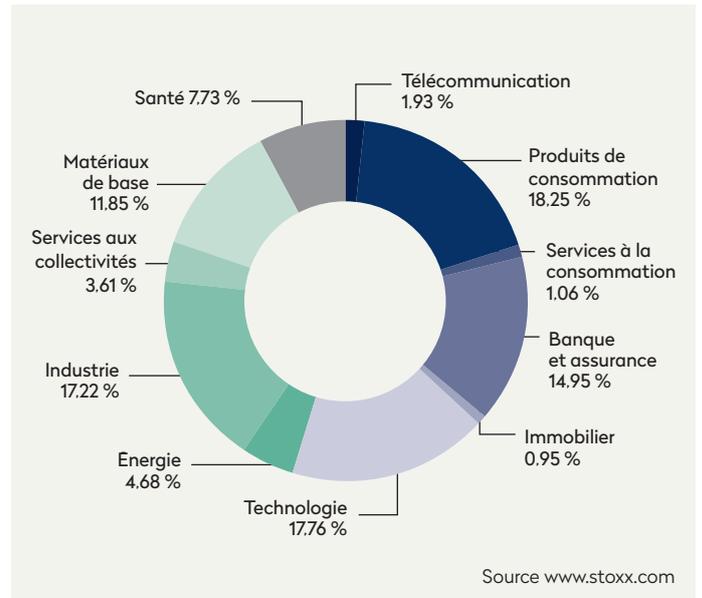
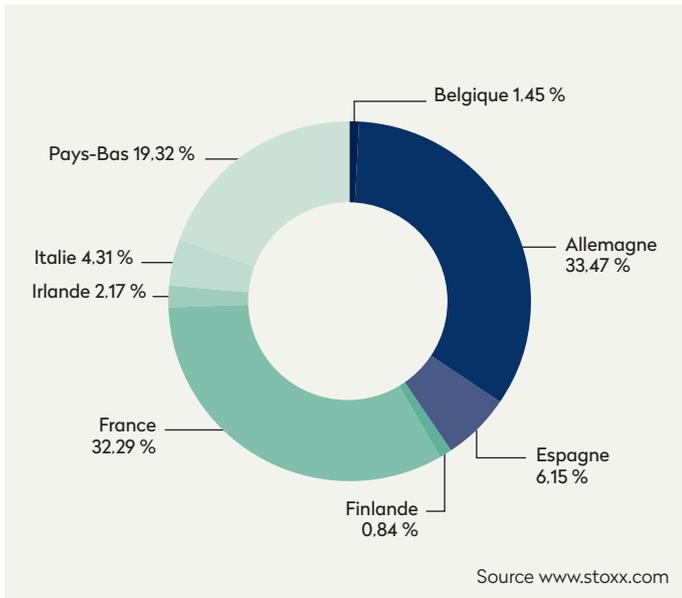
**(1)** Les critères ESG sont évalués par Sustainalytics qui est un leader mondial de la notation ESG et de la gouvernance d'entreprise.

### ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50 ESG-X® AU 28/09/2021



**Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées sont communiquées exclusivement à titre d'information et ne préjugent pas des résultats futurs.**

## RÉPARTITIONS GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE DE L'INDICE EURO STOXX 50 ESG-X® AU 28/09/2021



- Suivez l'évolution de l'Euro Stoxx 50 ESG-X® sur : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)
- Événements exceptionnels affectant l'indice Euro Stoxx 50 ESG-X® : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice sous-jacent du produit, le Prospectus d'émission du produit prévoit des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.
- L'Euro Stoxx 50 ESG-X® ("l'Indice"), ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (les "concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.



## FACTEURS DE RISQUES

En tant qu'investisseur, vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Vous êtes invité à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus. Le titre de créance LBP EURO ESG 90 DECEMBRE 2026 est notamment exposé aux risques suivants :

### **Risque de perte en capital :**

En cas de baisse de l'Indice à la date de constatation finale, l'investisseur subit une perte en capital (perte maximum limitée à 10 % du capital initial investi<sup>(1)</sup>). En cas de sortie anticipée avant l'échéance à l'initiative du souscripteur, le prix de rachat du titre pourra être inférieur à son prix d'émission, l'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale. La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en raison de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêts en Euro et des conditions de refinancement de La Banque Postale. Cette valorisation peut être inférieure à la valeur nominale.

### **Risque lié aux marchés des taux :**

Avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêts sur un horizon égal à la durée de vie restante du produit provoquera une baisse de sa valeur.

### **Risque de contrepartie :**

L'investisseur est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de l'Émetteur. La notation de La Banque Postale est celle en vigueur au 25 octobre 2021. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.

### **Risque de liquidité :**

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire le rendre totalement illiquide. Les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs titres de créance avant la Date d'échéance.

### **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur :**

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur du titre de créance, de conversion des titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité des titres de créance.

### **Risques liés à une utilisation spécifique du produit net de l'émission :**

Bien que l'Émetteur ait l'intention et ait mis en place des processus afin d'utiliser le produit net de l'émission des Titres de Créance à Thématique Sociale pour financer ou refinancer des projets à caractère sociaux, liés à l'accès au logement et aux soins inclus dans le Portefeuille de Prêts Eligibles tels que définis dans le Green Social & Sustainability Bond Framework, il ne peut être exclu que ces projets pourraient ne pas être mis en œuvre d'une façon conforme, ou conforme en substance et/ou selon un quelconque échéancier à ce qui était attendu par les investisseurs.

**(1)** Hors commissions de souscription ou frais des contrats d'assurance vie et de capitalisation et hors fiscalité propre à chacun et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LBP EURO ESG 90 DÉCEMBRE

<b>Code ISIN</b>	FR0014003NL8
<b>Forme juridique</b>	Obligation de droit français
<b>Protection du capital</b>	À l'échéance : limitée à 90 % du capital initial investi <sup>(1)</sup> Avant l'échéance : aucune
<b>Emetteur</b>	La Banque Postale
<b>Notation de l'émetteur</b>	Standard & Poor's : A / Fitch Ratings : A (au 25 octobre 2021)
<b>Devise</b>	Euros (€)
<b>Sous-jacent</b>	Indice Euro Stoxx 50 ESG-X® dividendes non réinvestis Code bloomberg : SX5EESGX Index
<b>Période de commercialisation</b>	Du 02 novembre 2021 au 17 décembre 2021
<b>Valeur nominale</b>	100 €
<b>Prix d'émission</b>	100 % de la valeur nominale
<b>Commission de distribution</b>	Percue par La Banque Postale, elle s'élève à 2,35 % du montant des titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'émission et représente un montant annuel de 0,47 %.
<b>Durée d'investissement</b>	5 ans
<b>Date d'émission</b>	Le 02 novembre 2021
<b>Date d'échéance</b>	Le 31 décembre 2026
<b>Niveau Initial de l'Indice</b>	Le niveau initial de l'Indice est le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50 ESG-X® en date du 23 décembre 2021.
<b>Niveau final de l'Indice</b>	Le niveau final de l'Indice est le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50 ESG-X® en date du 23 décembre 2026.
<b>Périodicité de valorisation</b>	Quotidienne et si ce jour n'est pas un jour ouvré TARGET et Paris où l'indice est publié, le jour suivant qui est un jour ouvré TARGET et Paris où l'indice est publié.
<b>Marché secondaire</b>	Des prix de rachat quotidiens seront diffusés par Six Financial Information et publiés sur le site d'EasyBourse ( <a href="https://www.easybourse.com/">https://www.easybourse.com/</a> ). Dans des conditions normales de marché, La Banque Postale assurera le rachat des obligations à leur valeur de marché chaque jour ouvré TARGET et Paris où l'Indice est publié en offrant une fourchette maximale de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1 % sur demande de tout porteur d'Instruments Financiers par le biais de son intermédiaire financier.
<b>Agent de calcul</b>	La Banque Postale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
<b>Double valorisation</b>	En plus de celle produite par La Banque Postale, une double valorisation de l'obligation sera assurée, tous les quinze jours par une société de service indépendante financièrement de La Banque Postale, ICE Data Derivatives. Ce service est payé par La Banque Postale.
<b>Lieu d'admission de la cotation</b>	Euronext Paris
<b>Document juridique</b>	Les Titres ont été émis sur la base du <u>Prospectus de Base</u> visé par l'AMF le 11 décembre 2020 (n° de visa 20-597), de son <u>premier Supplément</u> visé par l'AMF le 6 avril 2021 (n° de visa 21-095), et de son <u>second Supplément</u> visé par l'AMF le 12 août 2021 (n° de visa 21-360), ainsi que des <u>Conditions Définitives</u> de l'émission datées du 28 octobre 2021. Le <u>Prospectus de Base</u> , son <u>premier Supplément</u> et son <u>second Supplément</u> sont disponibles sur le site de l'AMF ( <a href="http://www.amf-france.org">http://www.amf-france.org</a> ) <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> ) et sur le site de l'Emetteur ( <a href="http://www.labanquepostale.com">http://www.labanquepostale.com</a> ) <a href="http://www.labanquepostale.com">www.labanquepostale.com</a> ). Le Prospectus de Base est valable jusqu'au 11 décembre 2021. Le Prospectus de Base qui lui succédera sera disponible sur les sites Internet de l'Autorité des Marchés Financiers ( <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> ) et de l'Emetteur ( <a href="http://www.labanquepostale.com">www.labanquepostale.com</a> ).

**(1)** Hors commissions de souscription ou frais sur versement des contrats d'assurance vie et de capitalisation et hors fiscalité propre à chacun et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement.

## CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

L'attention de l'investisseur est attirée sur l'existence de liens capitalistiques et financiers entre L'Émetteur La Banque Postale et CNP Assurances (La Banque Postale possède des participations financières au sein de CNP Assurances, ces liens pouvant accroître le risque de conflit d'intérêts).

L'attention de l'investisseur est également attirée sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du support **LBP EURO ESG 90 DÉCEMBRE 2026** en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement avant l'échéance du support, La Banque Postale et CNP Assurances pouvant décider d'acquérir ce support financier.

En cas de demande de rachat avant l'échéance, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance : ce qui peut avoir

## AVERTISSEMENT

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou de sollicitation ou une offre en vue de la souscription du titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le [Prospectus](#), son [Premier Supplément](#) et son [Second Supplément](#) et les [Conditions Définitives](#) de l'émission afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. En particulier l'investisseur doit être vigilant sur toute concentration excessive d'investissement dans des instruments financiers de La Banque Postale soumis au régime de résolution. L'investisseur est invité s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que le titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. La souscription de ce titre de créance n'est pas permise à des citoyens ou résidents des États-Unis.

une influence sur la valeur de rachat. La valeur de **LBP EURO ESG 90 DÉCEMBRE 2026** retenue pour la valorisation est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Document communiqué à l'AMF. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de La Banque Postale. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents ne peut être obtenue qu'en lisant le [Prospectus](#), son [Premier Supplément](#) et son [Second Supplément](#).

IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ETES AUTORISÉ À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.

Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de La Banque Postale à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

La Banque Postale ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telle que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document.

L'approbation par l'AMF du [Prospectus](#), de son [Premier Supplément](#) et de son [Second Supplément](#) et des [Conditions Définitives](#) de l'émission ne doit pas être considérée comme un avis favorable de l'AMF à la souscription des titres.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des titres financiers de 10 000 000 000 d'euros de l'Émetteur, a été approuvé le 11 décembre 2020 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n° 20-597 (le « Prospectus de base ») tel que modifié par le Premier Supplément approuvé le 6 avril 2021 et le Second Supplément approuvé le 12 août 2021 par l'AMF. Le Prospectus de Base, le premier Supplément, le second Supplément et les Conditions Définitives de l'émission datées du 28 octobre 2021 sont disponibles sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de La Banque Postale ([www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr)) et sur demande écrite auprès de l'émetteur (115 rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06). Ces documents ne peuvent être distribués directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ces documents n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de souscription le 02 novembre 2021, en dehors de tout

fait nouveau significatif ou d'une erreur ou inexactitude substantielle. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Prospectus de base est valable jusqu'au 11 décembre 2021 et que le Prospectus de base qui lui succédera sera disponible sur les sites Internet de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de l'Émetteur ([www.labanquepostale.com](http://www.labanquepostale.com)). La Banque Postale est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements.

La Banque Postale est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. La Banque Postale est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

# POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS



En bureau de poste



Au **3639** Service 0,15 € / min  
+ prix appel



Sur [labanquepostale.fr](https://www.labanquepostale.fr)



BANQUE ET CITOYENNE